

DOSSIER D'ORGANISATION DES MINI-STAGES 2021-2022



Contenu

ORGANISATION ET ACCUEIL DES ELEVES EN MINI-STAGE	2
MODALITES D'ORGANISATION	3
DEROULEMENT DU MINI-STAGE	4
CONVENTION POUR MINI-STAGE	5
ANNEXE (Planning d'accueil)	7

1°) ORGANISATION ET ACCUEIL DES ELEVES EN MINI-STAGE

Cher (e) collègue,

Nous proposons comme chaque année, d'ouvrir notre établissement aux élèves qui souhaitent découvrir nos filières par journée ou demi-journée suivant les secteurs.

Notre lycée propose les formations suivantes :

Secteur Tertiaire :

Le BTS Apprentissage Support à l'Action Managériale (SAM)

En formation par apprentissage

La MC Animation et gestion des projets dans le secteur sportif (AG2S)

En formation initiale en alternance sur une période de 1an

Secteur Bâtiment :

Le CAP Intervention et Maintenance Technique des Bâtiments (IMTB ex MBC)

En formation initiale et en apprentissage

Famille des métiers TNE (Transition Numérique et Énergétique)

Le BAC PRO Systèmes Numériques option A : Sécurité et Sureté des Installations de l'Habitat et du Tertiaire (SN Option A : SSIHT)

En formation initiale et en apprentissage à partir de la 1^{ère} Bac Pro

Le BAC PRO Technicien Constructeur Bois (TCB)

En formation initiale et en apprentissage possible à partir de la 1^{er} Bac Pro

Le BTS Fluide Énergie Domotique (FED) option Domotique et Bâtiments communicants

En formation par apprentissage

Post 4ème

● **3ème Prépa-métiers** (3 heures hebdomadaires de découverte professionnelle, associant visites d'entreprises, séquences d'observation en atelier et 3 à 4 semaines de stage en milieu professionnel)

Nous avons souhaité, avec l'ensemble des équipes pédagogiques, rendre l'élève acteur de son parcours de découverte des métiers.

Pour cette raison, nous poursuivons notre mobilisation sur la découverte du Lycée Professionnel à destination des élèves de 4ème et de 3ème sous la forme de mini-stages.

La session mini-stages pour l'année scolaire 2022-2023 est ouverte du **30 Janvier au 06 avril 2023**

Vous pouvez également venir découvrir notre établissement, nos formations et les métiers associés à celles-ci lors **de nos Journées PORTES OUVERTES** organisées à destination des collèges, des familles et des élèves le **Vendredi 24 février de 16 h 00 à 20 h 00 et le samedi 25 février de 9 h 00 à 12 h 00**

Cordialement,

Le Proviseur
Jacques BOUDIER

2°) MODALITES D'ORGANISATION

Le **Lycée Louise MICHEL** et ses équipes pédagogiques auront le plaisir de faire découvrir à vos élèves les formations selon les plannings mis à votre disposition en annexe

Cette année vos élèves ont la possibilité de :

- Faire un mini-stage sur **une demi-journée (ou une journée) pour découvrir une filière**
- Faire un mini-stage sur **une journée pour découvrir une ou deux filières**

Modalités d'inscription :

- **En nous contactant par mail en indiquant les éléments suivants :**
 - Le nombre de stagiaires proposé
 - Le nom et prénom des élèves
 - Le ou les types de formations que l'élève souhaite suivre
 - La ou les dates proposées
 - Les regroupements de binômes par mini-stage sont laissés à l'appréciation du collège d'origine dans le respect du bon fonctionnement de leur journée

Coordonnées de l'établissement

Téléphone : 05 45 31 14 03

Télécopie : 05 45 31 24 01

Courriel : ce.0161003d@ac-poitiers.fr

Site : <http://lycee-louise-michel.fr>

3°) DEROULEMENT DU MINI-STAGE

1. ACCUEIL

- a. Les horaires indiqués sur la convention doivent obligatoirement être respectés
- b. L'élève stagiaire se présentera auprès des surveillants à l'entrée de l'établissement pour se faire connaître.
- c. Les surveillants accompagneront les stagiaires auprès de l'enseignant de la première séance de la classe.

2. LA JOURNEE

- a. Le stagiaire suivra la classe pendant les déplacements de la journée dans les différentes salles d'enseignement et également pendant l'heure de repas à la cantine le cas échéant.
- b. Dans les locaux industriels, un équipement de protection individuel sera remis au stagiaire (blouse ou bleu de travail et chaussures de sécurité). Si l'élève en possède déjà un, il peut l'amener pour son mini-stage.
- c. Le stagiaire effectuera les travaux demandés par l'enseignant.
- d. Lors de la séance du domaine professionnel, le stagiaire pourra compléter le document bilan avec l'aide du professeur.

3. LE BILAN

- a. La fiche bilan sera remise en fin de journée ou demi-journée à l'enseignant qui la remettra au DDFPT
- b. Une copie de cette fiche sera transmise au collègue d'origine
- c. Le stagiaire quitte l'établissement à la fin de la journée ou demi-journée aux horaires indiqués sur le tableau conformément à l'emploi du temps de la classe et aux horaires d'ouverture de la grille par les surveillants.

 <p style="text-align: center;">Mini-stage au Lycée Louise MICHEL</p> <h2 style="text-align: center;">CONVENTION</h2> <h3 style="text-align: center;">MINI-STAGE</h3>			
Lycée d'accueil		Lycée Louise MICHEL Rue Villebois Mareuil 16700 RUFFEC Téléphone : 05 45 31 14 03 Télécopie : 05 45 31 24 01 Courriel : ce.0161003d@ac-poitiers.fr Site : http://lycee-louise-michel.fr	
		Monsieur CASTANEDA-NUNEZ Stéphane, Directeur délégué aux formations professionnelles (DDFPT) Tel : 05 45 31 27 09 Mél : ddfpt.0161003d@ac-poitiers.fr	
Etablissement d'origine		Collège :	
Élève stagiaire		Nom : _____ Prénom : _____ Division : _____ Téléphone : _____	
Responsables légaux De l'Élève stagiaire		Mme/M. : _____ Adresse : _____ Téléphone : _____ Portable : _____ Mél : _____	
Classe d'accueil		Date :	Filière :
			Horaire :
Modalités d'accueil		L'élève se présentera seul ou accompagné de ses parents à la vie scolaire de l'établissement pour sa prise en charge 10mn avant le début des cours. Repas pris au restaurant scolaire du lycée : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Le Chef d'établissement d'origine de l'élève	L'Élève stagiaire	Le(s) Responsable(s) de l'Élève stagiaire	M ROMAIN , Proviseur du Lycée LOUISE MICHEL
Date : Signature	Date : Signature	Date : Signature	Date : Signature

Convention en 3 exemplaires : lycée, Élève et Responsable(s), Collège

Diffusion de la convention à l'interne du lycée : Professeur, DDFPT, CPE, Gestion.

Article 1 :

- Le mini-stage est une période d'observation qui a pour objectif d'aider l'élève à faire un choix d'orientation.
- Le mini-stage est une activité scolaire déportée. L'élève stagiaire conserve son statut scolaire.

Article 2 :**Le mini-stage est organisé en 3 phases :**

- Une phase préparatoire conduite au sein de son établissement d'origine, au cours de laquelle l'élève prépare le mini-stage avec l'aide de ses professeurs, du professeur principal, du psy EN.
- L'élève stagiaire est intégré dans une classe où il devra suivre l'ensemble des cours de la classe d'accueil et fournir le travail attendu par les professeurs.
- Une phase bilan conduite en concertation par les deux établissements contractants.

Article 3 :**L'élève s'engage :**

- A respecter les règles de fonctionnement du lycée et à ne pas quitter l'enceinte de l'établissement pendant la durée du mini-stage.
- A se conformer strictement aux instructions et aux consignes données. Pendant son séjour dans l'établissement, l'élève sera placé sous l'entière responsabilité du Proviseur du Lycée Professionnel Louise MICHEL
- A suivre les activités proposées pendant le mini-stage, à fournir le travail attendu.

Article 4 : La visite de l'élève est soumise à l'autorisation du/des parent(s) ou de son (ses) responsable(s) légal (aux).

Le(s) responsable(s) légal(aux) de l'élève stagiaire s'engage(nt) :

- A assurer le déplacement de l'élève vers le lycée d'accueil.
- A remettre à l'élève la somme nécessaire au règlement du repas, soit **3,40 euros** le repas, si l'élève déjeune au lycée.
- A informer **les deux établissements** en cas d'absence au mini-stage.

Article 5 : Objectifs**Le lycée LOUISE MICHEL s'engage :**

- A informer l'élève sur une formation en l'insérant dans les enseignements de la classe d'accueil, sur les conditions de recrutement, les enseignements, les possibilités de formation, les conditions d'insertion.
- A informer l'élève sur les conditions générales de formation en lycée.
- A informer au plus vite l'établissement d'origine en cas d'incapacité à accueillir l'élève au mini-stage,
- A informer l'établissement d'origine en cas d'absence ou d'accident survenu à l'élève pendant le mini-stage ; charge est portée à l'établissement d'origine de prévenir la famille.

Article 6 : Administratif**Le lycée Louise MICHEL s'engage :**

- A faire parvenir la convention dûment renseignée, huit jours avant la séquence.

Les deux établissements contractants ont obligation respective de souscrire une assurance responsabilité civile couvrant les risques du stagiaire in globo.